



Recommandation

Standards minima pour le maniement du linge souillé dans le secteur de la santé

En Suisse, les employeurs sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité et à la santé de leurs collaborateurs. Afin d'éviter que le personnel des blanchisseries ne soit infecté par du linge contaminé lors du transport, du tri et du chargement des machines, la Société Suisse d'Hygiène Hospitalière (SSH) et l'Association suisse des entreprises d'entretien des textiles ASET recommandent les mesures ci-après aux institutions médicales et aux blanchisseries de ces institutions. Nous précisons explicitement que, pour la détermination et la mise en œuvre des mesures dans les institutions médicales, il est indispensable de faire appel aux responsables de la prévention des infections et de communiquer les mesures décidées aux blanchisseries. Les collaborateurs doivent également être formés et les supérieurs hiérarchiques doivent vérifier la mise en œuvre des mesures.

Mesures de protection personnelles lors du maniement de linge souillé

Lors du maniement de linge souillé, il faut veiller par principe à éviter tout contact de la peau (ou des muqueuses) avec les liquides corporels. A cette fin, les mesures ci-après sont à mettre en œuvre :

- **Hygiène des mains**
Après tout contact avec du linge souillé et après avoir retiré les gants, il faut utiliser une solution hydro-alcoolique pour la désinfection des mains. En cas de salissures visibles, il est recommandé de se laver les mains.
- **Gants**
Porter des gants lors du contact avec du linge souillé. Ne pas se toucher le visage avec les gants. Se désinfecter les mains après avoir retiré les gants.
- **Surblouses**
En cas de contact (possible) des bras ou du corps avec du linge sale.
- **Masque/lunettes de protection**
S'il existe un risque de projection de liquides corporels, il faut se protéger les muqueuses et les yeux.

Il faut absolument veiller à ce qu'aucun corps étranger ne se trouve dans le linge (prévention de piqûres ou de coupures lors du tri, risque d'endommager le linge).

La procédure à suivre en cas de blessure par des objets pointus (aiguilles, etc.) comportant un risque de transmission du VIH, de l'hépatite B et C doit être réglée dans les institutions médicales et dans les blanchisseries.



Enlèvement/transport du linge souillé

- **Linge sec normalement sale**
Sera emballé dans des sacs à linge habituels selon le système de tri.
- **Linge fortement souillé**
Le linge fortement souillé et/ou humide (par ex. selles, vomissures, sang, etc.) sera emballé dans des sacs à linge ou des conteneurs **étanches aux liquides, indéchirables et reconnaissables comme tels** (par ex. avec un code couleur, système de double sac).
- **Linge fortement contaminé**
Le linge des patients atteints de maladies très contagieuses sera enlevé séparément suivant le concept prévu par les institutions médicales et ne doit pas arriver jusque dans les blanchisseries.

Le marquage du linge des patients mis en isolement (infection par contact, gouttelettes et aérosol) ou atteints d'infections à norovirus n'est pas nécessaire dans la mesure où l'application des mesures décrites ci-dessus est garantie. Cette procédure doit être mise au point avec les blanchisseries concernées.

Société Suisse d'Hygiène Hospitalière

Matthias Schlegel, président

Association suisse des entreprises
d'entretien des textiles

Alexander Wild, président

Saint-Gall / Berne, avril 2020